

7 septembre 2023

Conseil canadien des normes
55, rue Metcalfe, bureau 600
Ottawa (Ontario) K1P 6L5
Canada

Objet : Demande de propositions (DP) n° 2023-16

Le présent document a pour but d'inviter les soumissionnaires à soumettre leur proposition au Conseil canadien des normes (CCN) pour l'élaboration d'une **spécification accessible au public (PAS) qui décrit les orientations et fixe le cadre nécessaire à l'application de notions d'équité à la conception de projets d'infrastructures résistantes aux catastrophes et au climat et à la gestion de portefeuille.**

Conformément à l'énoncé des travaux ci-joint (annexe B), le CCN attribuera au soumissionnaire retenu un contrat qui indiquera les prix et les conditions régissant l'élaboration de la norme susmentionnée.

Les propositions doivent parvenir au CCN avant **16 h, heure d'été, le mardi 10 octobre, 2023**. Il incombe aux soumissionnaires de déposer leur proposition avant **la date et l'heure de clôture**. Les propositions reçues après 16 h seront refusées

LES PROPOSITIONS DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES ÉLECTRONIQUEMENT À contracts@scc.ca avant la clôture de la période de soumission (y compris la proposition financière) et contenir :

1. PIÈCE JOINTE 1 – Proposition technique

NOTE : Aucune information financière ne doit être incluse dans la PIÈCE JOINTE 1.

2. PIÈCE JOINTE 2 – Proposition financière

Les propositions qui ne contiennent pas les documents exigés pourraient être jugées incomplètes et être rejetées.

Le CCN n'est pas tenu d'accepter la proposition la plus basse ni aucune des propositions reçues.

Les questions relatives au sens ou à l'intention du processus, ou encore les demandes de correction de toute ambiguïté, incohérence ou erreur apparente dans le document doivent être envoyées par écrit à l'adresse contracts@scc.ca avant 12 h (midi), heure d'été, **le mercredi 27 septembre 2023**. Toutes les réponses seront communiquées sur le site web AchatsCanada à l'ensemble des soumissionnaires.

Demande de Propositions No 2023-16

TABLES DES MATIÈRES

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D'ACCEPTATION	3
ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	7
ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE	26
ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE	38
ANNEXE E : MODÈLES D'ADOPTION.....	40

ANNEXE A : DEMANDE DE PROPOSITIONS – FORMULAIRE D'ACCEPTATION

Proposition soumise par

(nom de l'entreprise)

h
(adresse complète)

N° de TPS/TVH _____ N° d'identification de l'entreprise _____

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Personne-ressource : _____

Adresse courriel de la personne-ressource : _____

1. Le soussigné (ci-après le « soumissionnaire ») propose par les présentes au Conseil canadien des normes (CCN) de fournir l'expertise, la supervision, le matériel, l'équipement et tous les autres à-côtés nécessaires pour effectuer, à l'entière satisfaction du CCN ou de sa représentante ou son représentant autorisé, les travaux décrits dans l'Énoncé des travaux ci-joint (annexe B).
2. Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux conditions (à l'endroit et de la manière prescrite) énoncées dans les documents suivants :
 - (i) l'annexe A ci-jointe, intitulée « Demande de propositions – Formulaire d'acceptation »;
 - (ii) l'annexe B ci-jointe, intitulée « Énoncé des travaux »;
 - (iii) l'annexe C ci-jointe, intitulée « Critères d'évaluation »;
 - (iv) l'annexe D ci-jointe, intitulée « Proposition financière ».
3. **Période visée pour la prestation des services**
 - (i) La date d'attribution du contrat est celle à laquelle le contrat est signé par le soumissionnaire et le CCN.
 - (ii) La date de commencement des travaux est celle à laquelle le soumissionnaire et le CCN conviennent de commencer les travaux.
 - (iii) Le soumissionnaire propose par les présentes de commencer les travaux à la date de commencement des travaux et de les terminer conformément à l'échéancier établi à l'annexe B.

4. Proposition financière

Le soumissionnaire propose par les présentes d'exécuter et de mener à bonne fin les travaux conformément aux données financières fournies à l'annexe D : Proposition financière de la DP n° 2023-16 du CCN, qui constituent la proposition financière intégrale.

5. Modifications facultatives

Si le CCN demande au soumissionnaire retenu d'apporter toute modification facultative ou des changements additionnels au processus, la rémunération de ces travaux supplémentaires sera basée sur les taux journaliers indiqués (voir l'annexe D de la DP n° 2023-16 du CCN).

L'autorisation de procéder à tout travail supplémentaire sera donnée par modification du contrat, conformément à la proposition établie.

6. Années facultatives

Le CCN peut, à sa discrétion, prolonger la durée du marché par une modification officielle du contrat.

7. Taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH)

Les tarifs et les taux indiqués dans la proposition du soumissionnaire ne doivent pas inclure de taxe.

8. Calendrier des paiements

Après avoir accepté l'offre du soumissionnaire, le CCN se réserve le droit de négocier un calendrier des paiements acceptable avant d'attribuer ou de modifier tout contrat.

9. Lois applicables

Tout contrat attribué par le CCN par suite de la présente DP n° 2023-16 est régi et interprété selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, au Canada.

10. Période de validité

Le soumissionnaire convient que sa proposition demeurera ferme pendant une période de 90 jours civils après **la date et l'heure de clôture**.

Signatures

Le soumissionnaire soumet la présente offre conformément aux exigences énoncées dans les documents constituant la DP.

SIGNÉ le ____ jour de _____ 2023.

Par

NOM DE L'ENTREPRISE

Par

(signataire autorisé et titre)

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

ANNEXE B : ÉNONCÉ DES TRAVAUX

<p>Projet</p>	<p>Élaboration d'une spécification accessible au public (PAS) qui décrit les orientations et fixe le cadre nécessaire à l'application de notions d'équité à la conception de projets d'infrastructures résistantes aux catastrophes et au climat et à la gestion de portefeuille.</p>
<p>Contexte</p>	<p>Les changements climatiques, qui se répercutent dans toutes les régions du Canada, ont des effets sur l'environnement, la société et l'économie, exposant nos infrastructures et les services qu'elles assurent à des événements catastrophiques ou à des facteurs de stress persistants. Il est donc essentiel pour le Canada et sa population d'adapter les normes afin de s'assurer que les infrastructures sont résistantes au climat et aux catastrophes naturelles, maintenant comme à l'avenir. En effet, les normes spécifient des exigences de performance et de matériaux, qui composent un cadre pour assurer la prise en compte des risques climatiques dans la planification et la conception d'infrastructures.</p> <p>Bien que les conséquences de cette évolution se fassent sentir dans tout le pays, tous et toutes ne sont pas touchés de la même façon. Grâce à l'intégration de l'équité sociale à la prise de décisions sur les infrastructures, à la conception de projets et à la gestion de portefeuille, les normes ainsi produites seront plus efficaces pour les communautés qu'elles aident.</p> <p>Grâce au financement annoncé dans le budget de 2021, le CCN a renouvelé son Programme de normes pour des infrastructures résilientes (PNIR) pour une période de cinq ans (2021-2026). La phase II du Programme de normes pour des infrastructures résilientes s'appuie sur les activités de la phase I (2016-2021), et élargit ces dernières, permettant ainsi au CCN de continuer à travailler avec le réseau de normalisation du Canada à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions normatives favorisant la résilience des infrastructures et la création de collectivités plus solides pour la population canadienne. Comme dans la phase I, il en résultera des ressources et des directives normalisées sur les changements et la résilience climatiques destinées à la fois aux organismes de normalisation et à celles et ceux qui utilisent les normes.</p> <p><u>Changement climatique et équité sociale</u></p> <p>Par effets et dangers climatiques, on entend les inondations, les feux de forêt et de brousse, l'érosion, la fonte du pergélisol, les chaleurs extrêmes, les grosses tempêtes (précipitations fortes, ouragans, etc.), les tsunamis, les tempêtes de neige et de pluie verglaçante, la hausse du niveau de la mer, les sécheresses, les vents violents (derechos, tornades, etc.) et les tremblements de terre. Puisque les changements climatiques et les catastrophes naturelles aggravent les vulnérabilités et les inégalités, certaines populations sont davantage touchées par leurs effets. Cette disproportion est en grande partie</p>

attribuable à des pratiques et à des politiques historiques et actuelles, qui se répercutent dans la vie de la population, sur les capacités et sur l'accès aux ressources. Le gouvernement du Canada définit l'équité comme suit :

« Processus distinct de reconnaissance des différences au sein de groupes d'individus et d'utilisation de cette compréhension pour atteindre l'égalité réelle dans tous les aspects de la vie d'une personne. » L'inégalité, habituellement de nature structurelle et systémique, contribue aux problèmes de santé et à l'insécurité dans la population, notamment au sein des populations et des groupes marginalisés, sous-représentés par le passé et encore aujourd'hui.

Les Premières Nations, les Inuits et les Métis sont plus gravement affectés par les changements climatiques à cause des traumatismes causés par la colonisation, qui persistent encore aujourd'hui. Pensons à la répression culturelle, à la séparation des familles, aux déplacements forcés impliquant l'abandon de leurs terres ancestrales, au manque d'eau potable propre et non contaminée et d'écosystèmes en santé, à l'insuffisance des infrastructures et des services, aux iniquités en santé, à la précarité de leur situation économique et à la dégradation de leurs terres et de leurs territoires. Ces inégalités systémiques empêchent les Autochtones de bien se préparer aux effets des changements climatiques et de s'en remettre.

Au Canada, les communautés racisées peuvent faire face à des inégalités sur le plan environnemental et ne pas avoir accès à un milieu sain. Ainsi, en Nouvelle-Écosse, les communautés afro-néo-écossaises se retrouvent de façon disproportionnée à proximité de sites d'enfouissement des déchets et d'industries toxiques, une réalité aggravée par les inégalités socio-économiques et qui augmente l'exposition aux risques climatiques et la sensibilité aux changements climatiques¹.

L'accès inéquitable à des logements salubres et sécuritaires et l'absence d'isolation et de ventilation adéquates peut augmenter certains risques pour la santé, par exemple la chaleur extrême à l'intérieur (principale cause de décès lié à la chaleur au Canada). La pénurie de logements et la précarité de la situation socioéconomique augmentent également l'exposition aux risques découlant des changements climatiques, notamment les canicules et d'autres effets sur la santé. Les personnes en situation de handicap sont également plus vulnérables aux épisodes de froid intense et de canicule et doivent surmonter plus d'obstacles pendant les évacuations et dans les centres d'hébergement durant les catastrophes naturelles. Ces catastrophes sont également plus préjudiciables et stressantes pour les membres des

¹ Ingrid Waldren. *Climate Change in African Nova Scotia Communities Final Report*, mars 2021. École des sciences infirmières, Faculté des sciences de la santé, Université Dalhousie. ClimAction Services Inc. [Climate-Change-in-African-Nova-Scotian-Communities-Workshops-Report.pdf \(enrichproject.org\)](https://enrichproject.org/Climate-Change-in-African-Nova-Scotian-Communities-Workshops-Report.pdf)

communautés 2SLGBTQ+, davantage à risque de subir de la discrimination et de susciter l'hostilité dans les centres d'hébergement².

Aux effets directs des changements climatiques et des catastrophes naturelles s'ajoutent les effets indirects des interruptions de travail et des perturbations de l'activité économique sur la santé et la sécurité de la population canadienne. Ainsi, les inondations et les feux incontrôlés réduisent la productivité et vont jusqu'à dégrader dangereusement les conditions de travail dans des régions entières, où les conséquences se font sentir différemment selon le groupe socioéconomique³. Les risques climatiques peuvent avoir des conséquences catastrophiques sur le plan économique pour beaucoup de gens, ce qui peut se répercuter sur leur santé. À Toronto, par exemple, les appartements situés au sous-sol sont plus souvent occupés par des femmes à faible revenu. Advenant une inondation, celles-ci sont affectées de façon disproportionnée parce que leur statut de locataire les rend inadmissibles aux subventions gouvernementales pour les infrastructures⁴.

Affectés de façon disproportionnée par les changements climatiques, les groupes privés d'équité peuvent devenir des agents de changement importants lorsqu'ils sont bien motivés. Par exemple, bien des collectivités et des populations autochtones en première ligne des changements climatiques demeurent des agents de changement dans les initiatives d'adaptation, démontrant ainsi une grande capacité d'adaptation et une bonne résilience en dépit de la répartition inégale des ressources et des capacités. En fait, les personnes discriminées possèdent souvent des compétences développées en matière d'évaluation et de gestion du risque, ce qui serait un atout en planification⁵. Il leur manque simplement l'expertise ou les ressources nécessaires pour affronter les processus compliqués, rigides et exigeants nécessaires à l'obtention de subventions ou de contrats pour améliorer la résilience de leurs foyers et de leurs collectivités.

Le besoin d'orientations sur l'équité sociale, les infrastructures et les changements climatiques

Il est important de s'attaquer aux inégalités exacerbées par les changements climatiques, un fait reconnu par des organisations et des gouvernements du monde entier, y compris le gouvernement du Canada. En fait, l'un des principes directeurs de la Stratégie nationale d'adaptation (SNA), qui trace une

² Institut international du développement durable, *Equity, diversity, and inclusion in Canada's National Adaptation Strategy: Why it matters and what it means*, <https://www.iisd.org/articles/social-inclusion-climate-adaptation>

³ Organisation internationale du travail (OIT) (2018). *The employment impact of climate change adaptation [document d'information pour le groupe de travail sur la durabilité climatique du G20]*, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_645572.pdf

⁴ P. Perkins. (2017). « Gender justice and climate justice: Building women's economic and political agency through global partnerships », dans S. Buckingham et V. L. Masson (éd.), *Understanding climate change through gender relations*, Routledge, p. 45-63.

⁵ Institut international du développement durable, *Equity, diversity, and inclusion in Canada's National Adaptation Strategy: Why it matters and what it means*, <https://www.iisd.org/articles/social-inclusion-climate-adaptation>

voie commune et établit une vision générale pour un Canada plus résilient aux changements climatiques, porte expressément sur l'équité et l'inclusion :

Les efforts d'adaptation doivent faire progresser [...] la justice environnementale. Il s'agit notamment d'aborder et de réduire au minimum les inégalités sociales, de genre, raciales et intergénérationnelles, [...] de prioriser les populations et les collectivités les plus exposées aux risques des effets des changements climatiques, par exemple en raison des pratiques et des politiques historiques et en cours qui façonnent les expériences vécues, la capacité et l'accès aux ressources⁶.

L'équité est également intégrée aux conseils sur les systèmes d'infrastructures de la SNA, qui sont assortis d'un objectif transformationnel pour 2050 : « Tous les systèmes d'infrastructure au Canada sont résilients au climat et font l'objet d'une adaptation continue pour tenir compte des effets futurs afin de fournir des services fiables, **équitable**s et durables à l'ensemble de la société. » À cela s'ajoute un objectif à moyen terme selon lequel, d'ici 2030, les acteurs devront prioriser les avantages pour les populations et les collectivités marginalisées les plus à risque de subir les effets des changements climatiques dans leurs décisions sur les infrastructures.

C'est en 1995, après la parution du Plan fédéral pour l'égalité des sexes, que le gouvernement du Canada a commencé à tenir compte de cette question en appliquant une analyse comparative entre les sexes (ACS) à ses lois, à ses politiques et à ses programmes. En 2011, Femmes et Égalité des genres Canada a amélioré l'ACS, qui est devenue l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), où « Plus » renvoie à l'ajout de facteurs identitaires autres que le sexe et le genre, comme l'origine ethnique, la religion et les handicaps. Résultat : une approche intersectionnelle, qui tient compte des multiples aspects identitaires et de la façon dont leur recoupement peut se répercuter sur le vécu et représenter des défis et des possibilités uniques. Bien que l'ACS Plus soit utilisée dans toutes sortes de secteurs fédéraux, elle ne comprend pas d'orientations propres aux infrastructures.

Au Canada, les municipalités commencent à tenir compte de l'équité dans la lutte climatique, sans pour autant que ce soit fait de façon systématique, puisqu'il manque souvent d'étapes concrètes pour atteindre les objectifs fixés⁵. La Ville de Vancouver a par exemple établi un cadre sur l'équité; ce document de base fixe les principes en fonction desquels ses politiques et ses

⁶ Stratégie nationale d'adaptation du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/strategie-nationale-adaptation/strategie-complete.html>

⁵ Ashley Armitage et Andréanne Doyon (Ph. D.), *Climate Action Equity in Canada*, School of Resource and Environmental Management de l'Université Simon Fraser, document préparé pour le City of Vancouver Sustainability Group, février 2021 <https://citystudiovancouver.com/wp-content/uploads/2021/04/Climate-Action-Equity-in-Canada-final-report.pdf>

	<p>programmes sont utilisés, les relations qui sont établies et les responsabilités qui sont partagées⁶. Cependant, ce document ne traite pas directement de la façon d'appliquer l'équité aux décisions sur les infrastructures.</p> <p>L'Institute for Sustainable Infrastructure a créé le cadre Envision, destiné à aider les propriétaires d'actifs et autres intervenants à concevoir et à mettre en œuvre leurs projets d'infrastructures de façon durable, résiliente et équitable⁷. Ce cadre comprend une liste d'évaluation préalable composée d'indicateurs liés à la durabilité et à la résilience. Ces indicateurs se rangent dans les cinq catégories suivantes : qualité de vie, leadership, affectation des ressources, environnement naturel, et climat et résilience. Bien que ce cadre fournisse un certain nombre d'orientations sur l'équité, il n'est pas gratuit : il fait partie d'un processus d'homologation par l'Institut et n'est accessible qu'avec un abonnement payant. De plus, il n'est pas adapté au contexte canadien.</p> <p>Bien que plusieurs ordres de gouvernement portent une attention particulière à l'équité climatique, il manque une orientation claire sur la façon dont les notions d'équité doivent s'appliquer à la conception de projets d'infrastructures et à la gestion de portefeuille. Il faut un guide sur la façon dont les propriétaires d'actifs peuvent et doivent prioriser le développement ou la restauration d'infrastructures en fonction des personnes qui les utilisent, pour assurer par le fait même la santé et la sécurité des groupes les plus vulnérables aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles.</p>
<p>Portée</p>	<p>Conscient que la portée pourrait être ajustée en fonction de la rétroaction du comité directeur concerné et des discussions avec les intervenants, le CCN propose les orientations suivantes sur la portée et le contenu visés pour la PAS.</p> <p><u>Objectif</u></p> <p>La PAS vise à aider les propriétaires et les municipalités à prendre des décisions éclairées et à gérer les risques pour leurs infrastructures au moyen d'orientations sur la façon de prioriser les travaux de construction, d'exploitation et de modernisation dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques en fonction de certaines questions : qui utilise les infrastructures? Quels sont les besoins de ces personnes? Quels groupes sont le plus affectés par les effets et les dangers des changements climatiques? Comment la conception des infrastructures peut-elle répondre aux besoins de ces groupes?</p> <p>Bien que l'intégration des concepts de genre et d'équité dans la prise de décisions sur les infrastructures comporte de nombreux avantages, comme l'élimination d'obstacles aux débouchés économiques et l'amélioration de l'accès à des secteurs de travail autrement inaccessibles, la présente orientation s'articule autour de l'atténuation des risques qui touchent des</p>

⁶ -Equity Framework, Ville de Vancouver : <https://vancouver.ca/files/cov/equity-framework.pdf>

⁷ Envision : <https://sustainableinfrastructure.org/envision/use-envision/>

groupes affectés de façon disproportionnée par les changements climatiques et les catastrophes naturelles.

Utilisation attendue et public cible

Le public cible du présent guide se compose de propriétaires d'actifs dans toutes les régions du Canada, comme les municipalités et les gouvernements provinciaux ou territoriaux, de même que de spécialistes qui participent à la prise de décisions et à la conception de projets liés à ces actifs, par exemple des équipes d'ingénierie, des urbanistes et des gestionnaires municipaux.

Contenu de la PAS

La PAS devrait couvrir les éléments suivants :

- Définition de termes (équité, genre, intersectionnalité, exposition, sensibilité, capacité d'adaptation, vulnérabilité aux changements climatiques, etc.).
- Lien entre les infrastructures et les inégalités sociales au Canada (prestation de services, accès) et les possibilités offertes par l'adaptation aux changements climatiques.
- Justification du recours aux notions d'équité pour la conception de projets sur les infrastructures résilientes au climat et la gestion de portefeuille et possibilités ainsi offertes (réduction des coûts associés aux interventions d'urgence et à l'aide sociale, amélioration de la santé).
- Obstacles et défis se rapportant à l'utilisation de notions d'équité pour les infrastructures résilientes au climat (risque que les données soient caduques, superficielles ou incomplètes; par exemple, les personnes qui s'identifient comme membres des communautés 2SLGBTQ+ ou celles qui sont en situation de handicap ne sont souvent pas bien représentées dans les ensembles de données).
- Cadre d'analyse qui servira à intégrer les considérations d'équité aux décisions sur la conception de projets liés à des infrastructures résilientes au climat et à la gestion de portefeuille. Devraient être incluses des orientations sur la façon de déterminer ce qui suit :
 - Les caractéristiques de l'infrastructure en question
 - Le niveau de service prévu auquel tout le monde devrait avoir accès
 - Les personnes qui utiliseront cette infrastructure
 - La façon d'évaluer si le niveau de service varie en fonction des personnes (comment les gens pourraient avoir accès ou non au même niveau de service), y compris les indicateurs sociaux à

utiliser dans une analyse sur l'équité (revenu faible ou instable, difficulté d'accès aux transports, etc.)

- Les différents besoins des personnes utilisant les services
- La façon de recueillir des informations et de dialoguer avec les personnes utilisant les infrastructures, y compris des orientations sur les sources de données, la conception d'outils de cartographie ou l'accès à ces outils (ex. : carte sur les vulnérabilités), et la mobilisation de la population
- La façon de tenir compte des informations recueillies pour adapter la décision ou le projet en fonction des besoins
- La façon de surveiller ou d'évaluer l'efficacité, y compris des orientations sur la manière d'établir des indicateurs de rendement clés afin de vérifier si la conception du projet ou les décisions prises répondent bien aux besoins des groupes visés et renforcent la résilience au climat.

Le FOURNISSEUR devrait envisager de structurer le cadre en fonction du type d'actifs afin de l'adapter aux besoins, les considérations pour un pont n'étant pas les mêmes que pour un espace communautaire climatisé, par exemple. Grâce au dialogue avec des spécialistes et les différents intervenants, le FOURNISSEUR peut établir s'il y a lieu de mettre en place plus d'un cadre s'il est impossible d'employer la même approche pour tous les types d'actifs.

Le FOURNISSEUR devrait également ajouter des listes de contrôle et des formulaires types le cas échéant pour orienter le processus d'application du cadre. Il faudrait au moins un formulaire type dans lequel seraient consignées les informations recueillies pendant l'application, de même qu'une liste de contrôle pour vérifier que tous les aspects du processus ont été pris en considération. La nécessité de créer d'autres listes de contrôle ou formulaires types pourra être établie pendant l'élaboration de la PAS.

Le FOURNISSEUR devrait intégrer des études de cas sur l'inclusion de considérations d'équité à la prise de décisions et à l'évaluation des risques se rapportant à divers types d'infrastructures en contexte canadien.

Lien avec la littérature, les lignes directrices et les documents existants

Le FOURNISSEUR doit également passer en revue les documents suivants :

- Coutinho, A., Mesic, A., Ramesh, H., Whittaker, A.I. et McCarney, G.. *Shed Light, Build Resilience: Unearthing Evidence on Climate Change, Gender, and Livelihoods in Canada*. [série Shed Light, Build Resilience]. Institut pour l'intelliProsperité, 2022.
- Croix-Rouge canadienne, *Intégration de la gestion des urgences et des populations à risque élevé : rapport d'expertise et mesures*

correctives recommandées, décembre 2007,
https://www.croixrouge.ca/crc/documentsfr/3-1-4-2-dm_high_risk_population_fr.pdf

- Executive Office of the President, Office of Management and Budget, *Interim Implementation Guidance for the Justice40 Initiative*, 2021, <https://www.whitehouse.gov/wp-content/uploads/2021/07/M-21-28.pdf>
- Hoogeveen, D., Klein, K., Brubacher, J. et Gislason, M.K. *Climate Change, Intersectionality and GBA+ in British Columbia: Summary Report*, mars 2021, https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/climate-change/adaptation/resources/climate_change_gba_in_bc_summary_report.pdf
- ICLEI, *Equitable Climate Adaptation: Considerations for Local Government*, 2022, <https://icleicanada.org/wp-content/uploads/2022/11/2022-11-08-ICLEI-Equitable-Climate-Adaptation-Considerations-for-Local-Governments.pdf>
- International Association for Public Participation, *IAP2 Spectrum of Public Participation*, https://cdn.ymaws.com/www.iap2.org/resource/resmgr/pillars/Spectrum_8.5x11_Print.pdf
- Mohnot, S., Bishop, J. et Sanchez, A., *Making Equity Real in Climate Adaptation and Community Resilience Policies and Programs: A Guidebook*, The Greenlining Institute, août 2019, <https://greenlining.org/publications/making-equity-real-in-climate-adaptation-and-community-resilience-policies-and-programs-a-guidebook/>
- Morgan G., Bajpai A., Ceppi P., Al-Hinai A., Christensen T., Kumar S., Crosskey S. et O'Regan N., *Infrastructure for gender equality and the empowerment of women*. UNOPS, Copenhague, Danemark.
- OCDE (2021), *Women in infrastructure: Selected stocktaking of good practices for inclusion of women in infrastructure*, Document d'orientation sur la gouvernance publique n° 7 de l'OCDE, Éditions de l'OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9eab66a8-en>
- Patterson, J., *Equity in Building Resilience in Adaptation Planning*, NAACP, 2015, <https://climateaccess.org/resource/equity-building-resilience-adaptation-planning>
- Santé Canada, *Évaluation de la vulnérabilité en matière de santé et de l'adaptation aux changements climatiques : Guide de ressources pour passer du savoir à l'action*, 2020, [Page 15 de 41](https://www.canada.ca/content/dam/hc-</div><div data-bbox=)

[sc/documents/services/publications/healthy-living/healthadapt-report-fra.pdf](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/98-646-x/2021001/article/00001-fra.pdf)

- Schnitter, R., Moores, E., Berry, P., Verret, M., Buse, C., Macdonald, C., Perri, M. et Jubas-Malz, D. (2022) « La santé dans un climat en changement » dans P. Berry et R. Schnitter (éd.), *Changements climatiques et équité en santé*. Ottawa (Ontario) : gouvernement du Canada, <https://changingclimate.ca/health-in-a-changing-climate/fr/chapter/9-0/>
- Sécurité publique Canada, *Profil national des risques : Un outil national de préparation et de sensibilisation aux situations d'urgence. Le premier rapport public – mai 2023*, <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2023-nrp-pnr/2023-npr-pnr-fr.pdf>
- Yuen, T., Yurkovich, E., Grabowski, L., Altshuler, B., *Guide to Equitable, Community-driven Climate Preparedness Planning*, Urban Sustainability Directors Network, mai 2017, https://www.usdn.org/uploads/cms/documents/usdn_guide_to_equitable_community-driven_climate_preparedness_high_res.pdf

Le FOURNISSEUR devrait prendre connaissance des outils suivants sur les sources de données et la cartographie des vulnérabilités :

- *Healthy City Dashboard*, Ville de Vancouver, <https://opendata.vancouver.ca/pages/healthy-city-dashboard/>
- *Neighborhoods at Risk*, Ville de Portland, Oregon, <https://nar.headwaterseconomics.org/4100059000/explore/map>
- *Neighbourhood Resiliency Maps, Community Resilience to Extreme Weather*, <https://crewresilience.ca/our-projects/neighbourhood-resiliency-maps/>
- *Outil d'exploration de la pauvreté énergétique et de l'équité en matière d'énergie*, https://energypoverty.ca/index_FR.html
- *Racial Equity Tools*, <https://www.racialequitytools.org/>
- *Tree Equity Score*, <https://treeequityscore.org/>
- *Visualiseur des données du Programme du recensement*, Statistique Canada, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/dv-vd/cpdv-vdpr/index-fra.cfm>
- *Vulnérabilité aux changements climatiques*, Ville de Montréal, <https://donnees.montreal.ca/dataset/vulnerabilite-changements-climatiques>

Prenez note que d'autres ressources peuvent s'ajouter après la signature du contrat.

Publication et distribution de la PAS

Le FOURNISSEUR devra préparer et faire approuver par le CCN un plan de diffusion traitant de sa connaissance des publics cibles, de sa méthode de communication et des documents complémentaires qui peuvent être nécessaires pour faire connaître la PAS, la distribuer activement et en faciliter la compréhension par les utilisatrices et les utilisateurs finaux.

Une fois la PAS publiée, le FOURNISSEUR doit en informer les organisations suivantes :

- Association des architectes paysagistes du Canada
- Association nationale des centres d'amitié
- Canada sans pauvreté
- Canadian Centre on Disability Studies Inc. o/a Eviance
- Canadian Network of Asset Managers
- Canadian Urban Sustainability Practitioners
- Centre de collaboration nationale en santé environnementale
- Centre for Indigenous Environmental Resources
- Climate Risk Institute
- Conseil canadien pour les partenariats public-privé
- CVIP
- Dignité pour toutes
- Fédération canadienne des municipalités
- ICLEI
- Inclusion Canada
- Ingénieurs Canada
- Institut canadien des urbanistes
- Institut climatique du Canada
- Municipal Engineers Association
- Société canadienne de génie civil

Afin de réduire le fardeau financier pour les intervenants, la PAS sera offerte gratuitement pendant la période de publication, telle que déterminée par l'exigence de maintien après la publication établie dans le guide. Le CCN se réserve le droit de distribuer et d'héberger la PAS.

Pour faciliter la promotion de la PAS auprès des municipalités, le FOURNISSEUR doit préparer un aide-mémoire contenant une infographie du processus à suivre pour appliquer les notions d'équité à la prise de décisions,

	<p>à la conception de projets et à la gestion de portefeuille liées aux infrastructures en fonction des cadres établis à cette fin.</p> <p><u>Échéancier</u></p> <p>Les travaux doivent commencer à la date d'entrée en vigueur du contrat.</p> <p>La conception et la publication de la PAS doivent se faire simultanément en français et en anglais, conformément à l'échéancier prévu dans le plan de travail, indiqué à l'étape 1, reporter au tableau des éléments livrables ci-dessous, et au plus tard 12 mois après la date d'entrée en vigueur.</p>
<p>Exigences obligatoires</p>	<p>Le FOURNISSEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit se conformer aux exigences et lignes directrices (ELD) du CCN pour l'élaboration de spécifications accessibles au public (PAS); • reconnaît et accepte le présent énoncé des travaux (EDT) et toutes les exigences liées aux éléments livrables qui y sont prévues.
<p>Tâches et spécifications techniques</p>	<p>La présente annexe énonce les exigences applicables aux travaux que doit réaliser le FOURNISSEUR tout au long des étapes 1 à 8 requises.</p> <p>Les livrables à la fin du projet consistent en la publication simultanée d'une PAS en français et en anglais.</p> <p>Le FOURNISSEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soumet tous les éléments livrables aux termes du contrat directement au CCN par courriel ou dans l'espace électronique prévu à cet effet, conformément au calendrier et au plan de travail approuvés; • tient le CCN au courant en lui remettant des rapports aux dates prévues dans le contrat; • gère le processus d'élaboration des spécifications accessibles au public et fournit un soutien conformément aux exigences sur l'élaboration d'une PAS; • informe le CCN sur tous les communiqués conjoints et obtient son approbation finale à cet égard; • accorde un délai suffisant au CCN pour qu'il examine, en vue de les approuver, les annonces publiques qui ne sont pas mentionnées aux présentes et qui concernent les travaux entrepris dans le cadre du projet; en particulier, le FOURNISSEUR accorde au CCN les délais minimums suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégie d'examen public (le cas échéant) – minimum de cinq (5) jours ouvrables; ○ Communication du FOURNISSEUR, ou communication conjointe du FOURNISSEUR et du CCN – minimum de quinze (15) jours ouvrables. Remarque : Ce délai s'applique à l'approbation par le CCN du contenu préparé par le FOURNISSEUR pour les communications conjoints. Il appartient au CCN de décider de la date de diffusion;

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il convient de préciser que les annonces publiques ne comprennent pas les annonces obligatoires exigées à l'étape 5; • reconnaît la contribution du CCN et des bailleurs de fonds associés à la conception de la spécification accessible au public (y compris la publication et les annonces connexes) de la façon suivante : « [LE FOURNISSEUR] reconnaît que l'élaboration de la présente norme a été rendue possible, en partie, grâce au soutien financier du Conseil canadien des normes, dans le cadre du Programme de normes pour des infrastructures résilientes qui promeut l'élaboration et la mise à jour de normes visant à adapter les infrastructures aux changements climatiques. »; • informe le CCN des changements apportés à la portée du projet, au plan de travail, au budget ou au calendrier et lui fait approuver ces changements; • offre un accès à la spécification accessible au public; • fournit des rapports de distribution de la PAS : pendant le cycle de vie déterminé après la publication de la PAS, le fournisseur est tenu de remettre au CCN un rapport annuel indiquant le nombre de visites effectuées (pour consulter la PAS) et le nombre de fois où la PAS a été téléchargée ou utilisée en ligne, selon la langue de publication. Un modèle d'adoption figure à l'annexe C.
Produits livrables	Se reporter au tableau des éléments livrables ci-dessous.

Étape	Exigence	Livrable
Étape 1 : Étape préliminaire (article 4.2 des ELD)	<ul style="list-style-type: none"> a) Tout le monde peut proposer une PAS, mais l'idée vient généralement d'une marraine ou d'un parrain potentiel. Une fois que le besoin du marché est confirmé, l'organisme d'élaboration de normes devrait préparer et faire approuver par la marraine ou le parrain une proposition officielle détaillée comprenant l'objet provisoire de la PAS, une liste des services et des options convenables, le nom de la personne proposée pour rédiger la première ébauche ainsi que le coût et le calendrier de paiement du travail. b) La proposition comprend des dispositions linguistiques visant à assurer la conformité aux lois pertinentes. Elle doit notamment 	<p>Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) que la proposition de projet officielle et détaillée a été préparée; b) que la marraine ou le parrain a approuvé la proposition de projet et dispose des compétences linguistiques

Étape	Exigence	Livrable
	<p>prendre en considération l'obligation d'« offrir activement » l'utilisation des deux langues officielles, conformément à la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p> <p>c) Le plan de travail comprend des éléments livrables clairement définis et des échéanciers correspondants; ce plan sera avalisé par le CCN, qui vérifiera qu'il contient une « offre active » de services linguistiques.</p>	<p>nécessaires pour offrir activement les services et documents dans les deux langues officielles du Canada et veiller à ce que les personnes participantes puissent utiliser la langue officielle de leur choix.</p> <p>c) que le plan de travail du projet approuvé par le CCN contient aussi une « offre active » relative à la langue de service.</p>
<p>Étape 2 : Lancement</p> <p>(article 4.3 des ELD)</p>	<p>Au minimum, l'organisme d'élaboration de normes fait des recherches raisonnables pour trouver :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. les documents et projets de normalisation nationale et internationale qui pourraient être liés à l'objet proposé du projet de PAS; II. les parties prenantes susceptibles d'avoir des intérêts dans le projet. Le FOURNISSEUR doit veiller à « offrir activement » l'utilisation des deux langues officielles. <p>a) L'organisme d'élaboration de normes envoie un rapport sur le résultat de ses recherches à la marraine ou au parrain et à la rédactrice ou au rédacteur technique pour éclairer la préparation de la première version et la composition du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre active, il est possible qu'il faille effectuer cette étape dans les deux langues officielles.</p>	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet que le rapport sur les résultats a été élaboré et envoyé à la marraine ou au parrain ainsi qu'à la rédactrice ou au rédacteur technique, et que les exigences linguistiques ont été respectées.</p>
<p>Étape 3 : Coordination</p>	<p>a) L'organisme d'élaboration de normes organise une réunion de coordination (qui regroupe généralement sa chargée ou son</p>	<p>Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p>

Étape	Exigence	Livrable
(article 4.5 des ELD)	<p>chargé de projet, la représentante ou le représentant de la marraine ou du parrain et la rédactrice ou le rédacteur technique) pour définir clairement le processus de production de la PAS et les rôles de parrainage et de normalisation, et proposer un échéancier provisoire. Le FOURNISSEUR doit veiller à « offrir activement » l'utilisation des deux langues officielles.</p> <p>b) Lors de cette première réunion, les parties précisent l'objet provisoire de la PAS établi à la création du projet et réfléchissent à la composition du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre active, il est possible qu'il faille effectuer cette étape dans les deux langues officielles.</p>	<p>a) que la réunion a eu lieu et que les exigences linguistiques ont été respectées.</p> <p>b) Lors de cette première réunion, les parties précisent l'objet provisoire de la PAS établi à la création du projet et réfléchissent à la composition du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre active, il est possible qu'il faille effectuer cette étape dans les deux langues officielles.</p>
<p>Étape 4 : Avis (article 4.6.1 des ELD)</p>	<p>a) Une annonce publique est faite dans les deux langues officielles au début du projet, et des renseignements supplémentaires sont envoyés directement aux parties potentiellement intéressées par le projet selon l'examen du domaine. L'annonce comprend de l'information de base sur le projet et invite les parties prenantes à contribuer à l'élaboration de la PAS en participant à la consultation publique et en envisageant de proposer des expertes et des experts pour le comité d'examen.</p> <p>b) Lors de cette première réunion, les parties précisent l'objet provisoire de la PAS établi à la création du projet et réfléchissent à la composition du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre</p>	<p>Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <p>a) que l'annonce a été faite dans les deux langues officielles au début du projet.</p> <p>b) Lors de cette première réunion, les parties précisent l'objet provisoire de la PAS établi à la création du projet et réfléchissent à la composition du groupe directeur et du comité d'examen. Selon les langues de préférence</p>

Étape	Exigence	Livrable
	active, il est possible qu'il faille effectuer cette étape dans les deux langues officielles.	indiquées au moment de l'offre active, il est possible qu'il faille effectuer cette étape dans les deux langues officielles.
<p>Étape 5 : Comité (article 4.6.2 des ELD)</p>	<p>a) Un groupe directeur est créé. En général, le groupe directeur compte de 8 à 12 membres, dont la marraine ou le parrain, la rédactrice ou le rédacteur technique et des représentantes ou représentants des organismes considérés comme des parties prenantes importantes pour le projet, qui peuvent notamment provenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du secteur privé; • de ministères, d'organismes publics et d'autres organismes de réglementation des gouvernements et des administrations locales; • d'associations professionnelles; • d'ordres professionnels; • de groupes de défense des intérêts des consommateurs; • d'organismes d'essais, de certification et d'accréditation; • du milieu universitaire. <p>À la première réunion, la marraine ou le parrain reçoit la tâche de recenser les parties prenantes importantes et de fournir les coordonnées des personnes-ressources, si possible. L'examen du domaine effectué par l'organisation d'élaboration de normes et l'annonce de la PAS aux parties prenantes visent aussi à trouver les organisations et membres potentiels. Pour assurer la</p>	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet que le groupe directeur a été créé de manière appropriée en fonction du sujet de la PAS.</p>

Étape	Exigence	Livrable
	représentation transparente et équitable des intérêts pertinents, c'est à l'organisme d'élaboration de normes que revient la responsabilité ultime de la composition du groupe directeur. Les réunions de ce groupe sont présidées par la chargée ou le chargé de projet.	
	b) Le FOURNISSEUR doit veiller à « offrir activement » l'utilisation des deux langues officielles. Après l'offre initiale, l'« offre active » doit être présentée à tous les nouveaux membres.	b) Confirmation que les exigences linguistiques ont été respectées.
5.1 (article 4.6.3 des ELD)	<p>a) Un comité d'examen est créé. Le comité d'examen représente plus largement les parties prenantes qui sont susceptibles d'être concernées par l'existence de la PAS ou d'en tirer avantage. Il compte couramment de 20 à 150 membres, qui devraient provenir des parties prenantes recensées par le groupe directeur d'après l'examen du domaine et d'autres types de mobilisation du marché.</p> <p>b) Le FOURNISSEUR doit veiller à « offrir activement » l'utilisation des deux langues officielles. Après l'offre initiale, l'« offre active » doit être présentée à tous les nouveaux membres.</p>	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet que le comité d'examen a été créé de manière appropriée en fonction du sujet de la PAS.</p> <p>b) Confirmation que les exigences linguistiques ont été respectées.</p>
Étape 6 : Texte préliminaire (article 4.6.4 des ELD)	a) Le texte préliminaire (le « document de base ») est habituellement fourni par la marraine ou le parrain ou la rédactrice ou le rédacteur technique. En général, la chargée ou le chargé de projet fait une analyse pour déterminer s'il manque quelque chose par rapport à l'objet établi. Après révision et remaniement, au besoin, le document est soumis aux commentaires du groupe directeur. Selon les langues de	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que l'analyse des lacunes a été menée; • que le texte préliminaire a été soumis au comité directeur pour consultation; • qu'une première version d'un énoncé de portée a été rédigée;

Étape	Exigence	Livrable
	<p>préférence indiquées au moment de l'offre active, il est possible qu'il faille effectuer cette étape dans les deux langues officielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • que la structure requise a été suivie; • que les exigences linguistiques ont été respectées.
	<p>b) On tient ensuite compte des commentaires afin de produire une version suffisamment avancée pour être diffusée aux fins de la consultation publique.</p>	<p>b) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet qu'une version suffisamment avancée a été élaborée et qu'elle sera diffusée aux fins de consultation publique.</p>
<p>Étape 7 : Consultation publique (article 4.6.5 des ELD)</p>	<p>a) La consultation devrait se dérouler sur au moins quatre semaines au moyen d'un forum en ligne accessible au public.</p> <p>b) Il convient d'informer de sa tenue les parties prenantes recensées à l'étape de l'annonce et les membres du comité d'examen. La consultation est une étape cruciale de validation du texte préliminaire, et revêt donc une grande importance pour établir l'autorité et la crédibilité de la PAS publiée.</p> <p>c) La consultation publique est menée simultanément dans les deux langues officielles.</p>	<p>Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <p>a) que la consultation a eu lieu;</p> <p>b) que les membres du comité d'examen concernés ont été avisés;</p> <p>c) que la consultation publique a été menée simultanément dans les deux langues officielles.</p>
<p>Étape 8 : Approbation et publication (article 4.6.6 des ELD)</p>	<p>a) Le groupe directeur examine les commentaires reçus lors de la consultation publique en vue de produire un document consensuel. Selon les langues de préférence indiquées au moment de l'offre active, il est possible qu'il faille effectuer cette étape dans les deux langues officielles.</p>	<p>a) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les commentaires issus de la consultation publique ont été examinés par le groupe directeur; • que l'entérinement de la marraine ou du parrain a été reçu; • que l'approbation du groupe directeur a été reçue; • que les exigences linguistiques ont été respectées.

Étape	Exigence	Livrable
	<p>b) Avant la publication, la marraine ou le parrain avalise la version définitive et accepte d'être associé ou associée publiquement à la PAS conformément aux modalités contractuelles. Le groupe directeur approuve la PAS à la majorité simple. L'organisme d'élaboration de normes publie ensuite la PAS simultanément dans les deux langues officielles et la rend rapidement accessible selon des modalités raisonnables.</p> <p>(c) La PAS doit être offerte en ligne gratuitement en format PDF téléchargeable pour la durée du cycle de vie indiquée. Le coût de la PAS doit être indiqué comme suit : « 0,00 \$ » ou « gratuit » pour les adresses IP canadiennes.</p>	<p>b) Confirmation de la chargée ou du chargé de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que la PAS a été publiée simultanément dans les deux langues officielles; • qu'une copie de la PAS publiée sera fournie au CCN pour ses dossiers. <p>c) Confirmation que la PAS est disponible en ligne gratuitement et téléchargeable.</p>

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

ANNEXE C : CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE

Processus d'évaluation technique

L'évaluation technique portant sur l'élaboration d'une spécification accessible au public (PAS) comprend ce qui suit :

1. Chaque proposition est évaluée par rapport aux exigences essentielles énoncées à l'étape 1 ci-dessous.
2. Chaque proposition répondant à ces exigences est évaluée en fonction des exigences techniques cotées. Pour ces dernières, la note de passage est fixée à 70 % (65 points sur un maximum de 94), tel que précisé à l'étape 2 ci-dessous. Seules les propositions ayant obtenu la note de passage seront retenues.
3. Pour l'évaluation financière, les prix fournis dans les soumissions répondant aux critères seront calculés comme suit :

$$F = 30 + (21 * (1 + |n|))^n$$

Où :

$$n = (Y - P) / Y$$

P = prix dans la soumission

Y = budget interne

La note maximale de l'évaluation financière est de 30 points.

Le budget proposé ne devrait pas dépasser 150 000 \$ CA avant les taxes.

Un comité d'évaluation composé d'au moins trois (3) personnes représentant le CCN ou ayant été nommées par celui-ci sera chargé d'évaluer les propositions soumises en réponse à la **demande de propositions (DP) n° 2023-16**. Le comité sera dissous une fois qu'il aura sélectionné le soumissionnaire à qui le CCN octroiera le contrat de la PAS.

4. L'évaluation technique du soumissionnaire choisi pour diriger l'élaboration de la PAS se divisera en deux (2) étapes :

Étape 1 : Évaluation selon les critères obligatoires. Cette étape consiste à déterminer la conformité des propositions aux critères obligatoires. Les propositions respectant tous les critères obligatoires passent à l'étape 2. Celles qui manquent à une part importante des critères obligatoires, ou qui sont incomplètes sur des points importants, sont exclues d'office.

Étape 2 : Évaluation selon les critères cotés. À cette étape, les propositions répondant aux critères obligatoires sont évaluées selon les critères de sélection cotés pour i) les qualités techniques et ii) l'évaluation financière. Seules les propositions ayant obtenu une note minimale de 65 points (sur 94) pour les critères cotés des qualités techniques sont examinées selon les critères cotés pour l'évaluation financière, pour laquelle elles sont notées sur un maximum de 30 points.

Le soumissionnaire mieux-disant est celui qui obtient la note combinée la plus élevée pour les qualités techniques (80 %) et l'évaluation financière (20 %).

PARTIE A : Évaluation selon les critères obligatoires

Le comité d'évaluation du CCN vérifiera si la proposition respecte les exigences obligatoires concernant :

- le soumissionnaire;
- l'équipe de projet.

Le soumissionnaire

Chaque soumissionnaire pour la **DP n° 2023-16** doit démontrer, à la satisfaction du comité d'évaluation :

- qu'il est suffisamment compétent pour produire les livrables d'une PAS conformément aux lignes directrices du CCN, en présentant deux (2) produits normatifs publiés ou autres livrables semblables (documents d'orientation et de réglementation, politiques et procédures, etc.);
- qu'il possède les compétences techniques nécessaires pour élaborer une PAS qui servira de cadre analytique à la conception de projets d'infrastructure et à la gestion de portefeuilles, en présentant des exemples;
- qu'il est apte à mobiliser des acteurs clés de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) ainsi qu'à trouver et à consulter tout autre spécialiste nécessaire pour que la PAS emploie un langage approprié et réponde aux besoins et aux difficultés en la matière;
- qu'il saura publier la PAS dans les délais prescrits.

L'équipe de projet

L'équipe de direction du projet proposée par le soumissionnaire doit avoir :

- au moins trois (3) ans d'expérience en élaboration de lignes directrices et de pratiques exemplaires;
- au moins deux (2) ans d'expérience en mobilisation des parties prenantes (grandes consultations, entretiens ou groupes de discussion) et en analyse des commentaires reçus;
- un bagage en application d'approches de DEI dans la conception et la gestion de projets ou de programmes, et une connaissance approfondie du vocabulaire sur le genre, la diversité et l'inclusion;
- des relations avec des organisations, des personnes et des groupes ayant de l'expérience en mise en œuvre de politiques, procédures, programmes, projets, etc. –, particulièrement au sein des Premières Nations et des peuples inuits ou métis –, et une capacité à mobiliser et à consulter ces acteurs.

Dans sa proposition, le soumissionnaire doit inclure l'information suivante pour chaque membre de l'équipe (ressource) :

- a) Nom de la personne et poste pour lequel elle est proposée
- b) Liste des compétences directement liées aux exigences
- c) Expérience de travail en ordre chronologique
- d) Liste détaillée des réalisations professionnelles et scolaires pertinentes

Seules les propositions qui, de l'avis du comité d'évaluation, répondent à tous les critères essentiels susmentionnés passent à l'étape suivante.

Note : Les propositions doivent faire au plus 10 pages, en police de taille 11 (sans compter les annexes).

PARTIE B : Exigences cotées

Chaque proposition doit démontrer, à la satisfaction du comité d'évaluation, que tous les critères obligatoires susmentionnés sont respectés lors de l'évaluation selon les critères cotés dans les cinq (5) catégories suivantes, pour lesquelles le soumissionnaire doit produire une réponse.

Catégorie		Points max.
I.	Expérience/compétence relative à l'élaboration de solutions de normalisation	26
II.	Expérience de l'équipe de projet dans le type de travail proposé	30
III.	Activités de distribution, de diffusion et de renforcement des capacités	18
IV.	Échéancier du projet	10
V.	Qualité de la proposition	10
Total		94

Les exigences cotées correspondent à des critères précis, en fonction desquels est établie la note totale dans chacune des cinq (5) catégories. Les propositions doivent **répondre à chacune des catégories**.

La proposition doit obtenir au moins 65 points sur 94 (70 %) pour passer à l'étape de l'évaluation financière.

Le comité d'évaluation mesurera l'expérience et la compétence de l'organisation soumissionnaire (le « soumissionnaire ») en élaboration de solutions de normalisation dans le cadre de la **DP n° 2023-16**.

I. Expérience de l'équipe de projet dans l'élaboration de solutions de normalisation ou d'autres projets semblables

Le soumissionnaire doit fournir des exemples montrant dans quelle mesure il remplit chaque critère. Il peut donner le même exemple pour plusieurs critères, mais il devra l'adapter au contexte pour mettre en évidence les éléments pertinents. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Sauf indication contraire, « récent » signifie « qui date des cinq dernières années ».

Critère	Barème de notation	Note maximale
I.a) Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples récents montrant que l'équipe de projet a déjà encadré des comités de spécialistes bénévoles chargés d'élaborer des	Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit : - Jusqu'à quatre (4) points si l'exemple montre une à trois années d'expérience en gestion de comités et en obtention de consensus;	16

Critère	Barème de notation	Note maximale
<p>solutions de normalisation ou d'autres projets semblables (ex. : documents d'orientation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à six (6) points si l'exemple montre clairement plus de trois années d'expérience en gestion de comités, en animation de discussions et en obtention de consensus décisionnels; - Jusqu'à huit (8) points si l'exemple montre clairement l'application d'une approche équitable à diverses fins (équité climatique, justice environnementale, etc.) dans des stratégies, des politiques ou d'autres documents de réglementation. <p>Note : Si le soumissionnaire fournit plus de deux (2) exemples, seuls les deux (2) premiers dans l'ordre de présentation seront évalués.</p>	
<p>I.b) Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples montrant que l'équipe de projet a déjà supervisé la logistique de projets d'élaboration de solutions de normalisation ou d'autres projets semblables (ex. : documents de réglementation ou d'orientation).</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à trois (3) points si l'exemple montre une solide expérience (soit au moins deux années d'expérience) dans deux des exigences logistiques ci-dessous; - Jusqu'à cinq (5) points si l'exemple montre une solide expérience (soit au moins deux années d'expérience) dans toutes les exigences logistiques ci-dessous. <p>Note : Sont comprises dans la logistique l'administration financière d'un projet, l'organisation de réunions, une expérience avérée en mobilisation des publics cibles et des parties prenantes, et la tenue de consultations.</p>	10

II. Expérience de l'équipe de projet/de la ressource dans le type de travail proposé

Le soumissionnaire doit fournir des exemples montrant dans quelle mesure il remplit chaque critère. Il peut donner le même exemple pour plusieurs critères, mais il devra l'adapter au contexte pour mettre en évidence les éléments pertinents. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Sauf indication contraire, « récent » signifie « qui date des cinq dernières années ».

Critère	Barème de notation	Note maximale
<p>II.a) Le soumissionnaire doit fournir deux (2) exemples actuels ou récents montrant qu'il a de l'expérience dans l'application d'une approche de diversité, d'équité et d'inclusion dans l'élaboration de politiques, procédures, programmes, projets, etc.</p>	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à quatre (4) points si l'exemple montre l'application d'une approche de DEI dans l'élaboration de politiques, procédures, programmes, projets, etc., n'étant pas directement liés à l'infrastructure; - Jusqu'à huit (8) points si l'exemple est directement lié à l'élaboration d'un document d'orientation pour l'application d'une approche de DEI dans l'évaluation des risques ou la prise de décisions concernant un projet d'infrastructure. 	16
<p>II.b) Le soumissionnaire doit fournir un exemple montrant qu'il entretient des relations et sait orchestrer des consultations avec des organisations, des personnes et des groupes ayant de l'expérience en mise en œuvre de politiques, procédures, programmes, projets, etc., au sein de chacun des sept (7) groupes privés d'équité, soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> a. les femmes et les personnes non binaires; b. les personnes racisées, noires ou de couleur; c. les personnes avec un handicap (y compris les 	<p>Pour chaque exemple, les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à deux (2) points par exemple montrant une mobilisation pertinente ou un appel à l'expertise pour chacun des groupes. <p>Note : Le soumissionnaire doit démontrer une combinaison satisfaisante d'expertise interne et externe.</p> <p>Note : La démonstration de relations avec des organisations ou des groupes issus des Premières Nations et des peuples inuits ou métis est obligatoire.</p>	14

Critère	Barème de notation	Note maximale
<p>handicaps invisibles ou épisodiques et les troubles de santé mentale);</p> <p>d. les personnes 2SLGBTQ+ ou issues de la diversité sexuelle et de genre;</p> <p>e. les membres des Premières Nations et des peuples inuits ou métis;</p> <p>f. les personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté fédéral;</p> <p>g. les personnes nouvellement arrivées au Canada.</p>		

III. Activités de distribution, de diffusion et de renforcement des capacités

Le soumissionnaire retenu devra planifier et déployer des efforts de diffusion, à faire approuver au préalable par le CCN, pour faire connaître la spécification accessible au public.

L'évaluation de la stratégie de diffusion proposée dépendra de la compréhension préliminaire qu'a le soumissionnaire du public cible de la PAS, de ses relations avec ce public, de la méthodologie choisie et du plan de diffusion (voir la liste des utilisateurs cibles et des éventuelles parties prenantes dans la section « Portée » de l'annexe B : *Énoncé des travaux*).

Plus particulièrement, le comité d'évaluation vérifiera l'ampleur de la compréhension et des relations du soumissionnaire ainsi que les méthodes de communications proposées. Le soumissionnaire peut suggérer une collaboration avec le groupe directeur ou d'autres membres pertinents du public cible. Il doit aussi fournir des exemples montrant dans quelle mesure il remplit chaque critère. Le barème de notation des critères est présenté dans le tableau ci-dessous.

Distribution et diffusion

Composante	Critère	Barème de notation	Note maximale
Public cible de la PAS	III.A Le soumissionnaire doit démontrer qu'il connaît le public cible et est en relation avec celui-ci.	Les points sont attribués comme suit : <ul style="list-style-type: none">- Jusqu'à deux (2) points pour une liste des bureaux fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, des associations professionnelles et des autres acteurs pertinents visés, répartis en catégories appropriées;- Jusqu'à quatre (4) points pour une liste des bureaux fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, des associations professionnelles et des autres acteurs pertinents visés, provenant d'au moins trois régions – Nord, Pacifique, Prairies, Centre et Atlantique* –, répartis en catégories appropriées;- Jusqu'à six (6) points pour une liste détaillée des bureaux fédéraux, provinciaux, territoriaux et	6

Composante	Critère	Barème de notation	Note maximale
		<p>municipaux, des associations professionnelles et des autres acteurs pertinents visés, provenant d'au moins trois des régions canadiennes susmentionnées, répartis en catégories appropriées, avec, pour chaque catégorie, les coordonnées (y compris le nom, le titre et l'organisation) d'une à deux (2) personnes-ressources actives avec qui le soumissionnaire entretient des relations.</p> <p>* Pour les besoins de cette DP, le Nord comprend le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Nunavik; le Pacifique, la Colombie-Britannique; les Prairies, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba; le Centre, l'Ontario et le Québec, et l'Atlantique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador.</p>	
Plan de diffusion	<p>III.B Le soumissionnaire doit indiquer les activités de promotion et de diffusion prévues à court terme pour faire connaître la norme et en faciliter la distribution et la compréhension pour le public cible, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les efforts de distribution (promotion) qui amélioreront la visibilité du guide; • les possibilités de collaboration avec le groupe directeur et les 	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à deux (2) points pour un plan de diffusion contenant un minimum de détails et de commentaires; - Jusqu'à quatre (4) points pour un plan de diffusion détaillé qui démontre une bonne compréhension des caractéristiques et des besoins particuliers du public cible. 	4

Composante	Critère	Barème de notation	Note maximale
	autres membres pertinents du public cible.		

Possibles activités de renforcement des capacités

Le FOURNISSEUR doit envisager soigneusement et indiquer dans sa proposition plusieurs options d'activités de renforcement des capacités, par exemple les suivantes :

- Séminaire en ligne (ex. : webinaire) qui résume la PAS et présente le contexte et les exigences pour son élaboration
- Présentation de la PAS lors d'une conférence
- Résumé promotionnel écrit de la PAS (ex. : brochure)
- Module d'autoformation visant la compréhension, la connaissance et l'application de la PAS

Toute activité de renforcement des capacités financée par le CCN dans le cadre de ce projet doit être donnée gratuitement et offerte en anglais et en français. Une exception ne peut être faite que si le contenu ne peut pas être traduit (ex. : présentation donnée lors d'une conférence unilingue). Il convient de coordonner la promotion des activités avec le CCN avant leur lancement.

Bien que les activités de renforcement des capacités aient lieu après la publication de la PAS, il est recommandé d'en tenir compte tout au long du processus d'élaboration.

À noter que le coût des activités proposées sera évalué séparément du coût de l'élaboration de la PAS et ne sera pas pris en compte dans l'évaluation de la proposition financière (voir l'annexe D). Le CCN décidera des activités qui peuvent aller de l'avant, le cas échéant, et approuvera la facture du fournisseur avant la signature du contrat.

Critère	Barème de notation	Note maximale
IV.C Le soumissionnaire doit proposer des activités favorisant la compréhension de la PAS par le public cible (brochures, modules de formation, webinaires, etc.).	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à quatre (4) points pour une liste d'activités pouvant renforcer les capacités et favoriser l'adoption de la PAS, accompagnée d'explications sommaires sur les façons dont les activités atteindraient ces objectifs, les plans pour leur mise en œuvre (effort requis, échéancier, collaboration entre le FOURNISSEUR et le CCN) et les méthodes de diffusion et de promotion prévues; - Jusqu'à huit (8) points pour une liste d'activités pouvant renforcer les capacités 	8

Critère	Barème de notation	Note maximale
	et favoriser l'adoption de la PAS, accompagnée d' explications détaillées sur les façons dont les activités atteindraient ces objectifs, les plans pour leur mise en œuvre (effort requis, échéancier, collaboration entre le FOURNISSEUR et le CCN) et les méthodes de diffusion et de promotion prévues (y compris les façons dont le FOURNISSEUR compte impliquer le CCN à cette étape).	

IV. Plan et échéancier du projet

Le soumissionnaire doit proposer un échéancier (préliminaire) pour l'élaboration de chaque livrable. Le comité d'évaluation déterminera si le plan du soumissionnaire pour la coordination du travail est réaliste et bien structuré.

- La PAS doit être élaborée dans son entièreté dans les 12 mois suivant la date de début du projet (après la première rencontre entre le soumissionnaire et le CCN).
- Le plan du projet doit suivre le processus présenté dans le tableau des livrables (voir l'annexe A) et indiquer clairement comment le soumissionnaire compte faire appel, dans l'élaboration de la PAS, à des organisations, des personnes et des groupes ayant de l'expérience en mise en œuvre de politiques, procédures, programmes, projets, etc., particulièrement au sein des groupes privés d'équité et dans le milieu de l'infrastructure.

Le barème de notation de l'échéancier proposé est présenté dans le tableau ci-dessous.

Critère	Barème de notation	Note maximale
IV.a) Le soumissionnaire doit démontrer qu'il peut élaborer une PAS conformément aux lignes directrices nationales du CCN. Son plan et son échéancier doivent montrer qu'il a une stratégie claire et réaliste pour élaborer la PAS dans un délai de 12 mois et comprendre un chemin	Les points sont attribués comme suit : - Jusqu'à cinq (5) points pour un plan élémentaire comprenant les principaux renseignements, les livrables et les principales hypothèses; - Jusqu'à huit (8) points pour un plan adéquat comprenant les principaux renseignements, les livrables et les principales hypothèses; - Jusqu'à dix (10) points pour un plan détaillé comprenant les renseignements, les livrables et les principales hypothèses et expliquant leur utilité dans l'élaboration d'une PAS robuste, le tout accompagné de plans d'atténuation pour les éventuelles difficultés qui retarderaient le processus.	10

Critère	Barème de notation	Note maximale
<p>critique et des dates provisoires.</p> <p>Note : Si la proposition comprend un graphique ou une image, la résolution doit être suffisamment élevée pour que tous les mots soient lisibles.</p> <p>Note : L'échéancier doit être accompagné d'un justificatif expliquant comment les échéances ont été déterminées et présentant les principales hypothèses sous-jacentes.</p>		

V. Qualité de la proposition

Le comité d'évaluation jugera de la qualité de la proposition sur les plans de l'organisation, de la clarté et de l'exhaustivité du contenu.

Critère	Barème de notation	Note maximale
<p>V.a) Le soumissionnaire doit voir à ce que le contenu de sa proposition soit correctement mis en forme, structuré et rédigé, de sorte que la personne chargée de l'évaluation puisse facilement repérer chacun des éléments répondant aux critères obligatoires et cotés. La proposition doit être concise, facile à lire et exempte de coquilles.</p>	<p>Les points sont attribués comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas plus de quatre (4) points si la proposition est mal structurée et difficile à lire, et qu'elle contient beaucoup de coquilles; - Jusqu'à sept (7) points si la proposition est bien structurée dans l'ensemble, mais quelque peu difficile à lire, et qu'elle contient plusieurs coquilles; - Jusqu'à dix (10) points si la proposition est très bien structurée, concise et clairement rédigée, et ne contient que très peu de coquilles, voire aucune. 	10

ANNEXE D : PROPOSITION FINANCIÈRE

**ANNEXE D
MODALITÉS FINANCIÈRES
CALENDRIER DES PAIEMENTS**

Remarque : Le projet ne doit pas dépasser 150 000 \$ avant taxes.

PHASE DU PROJET	ÉTAPE	COÛTS
Lancement du projet	Étape 1 : Étape préliminaire	
	Étape 2 : Lancement	
Élaboration d'une PAS	Étape 3 : Coordination	
	Étape 4 : Avis	
	Étape 5 : Comité	
	Étape 6 : Texte préliminaire	
	Étape 7 : Consultation publique	
Livraison d'une PAS	Étape 8 : Approbation et publication	
TOTAL		

Notes

1. Tous les montants indiqués sont en dollars canadiens (TVH en sus).
2. Une phase prend fin lorsque les stades connexes se terminent, c'est-à-dire une fois que les livrables pertinents ont été remis par le fournisseur et approuvés par le CCN.
3. Le projet est considéré comme étant terminé lorsque le fournisseur a fourni tous les éléments livrables prévus dans la portée des travaux (voir l'annexe B) ET que toutes les factures ont été soumises.
4. **Montant pour imprévus** – Selon les besoins, il peut y avoir des tâches supplémentaires d'interprétation ou de traduction en français en cas d'acceptation par les parties prenantes ou par les participantes ou participants d'une offre active en ce qui concerne la *Loi sur les langues officielles*. Ces coûts seront remboursés selon les coûts réels et devront être justifiés par le fournisseur (p. ex. en consignnant les efforts déployés et le temps de travail des traductrices et traducteurs) jusqu'à un maximum de 30 000 \$.
5. Les projets admissibles seront évalués uniquement en fonction du coût total excluant tous les efforts de renforcement des capacités. Les activités de renforcement des capacités seront convenues au cours des négociations contractuelles et s'ajouteront aux coûts associés à l'élaboration de la PAS pour les stades 1 à 8.

ANNEXE E : MODÈLES D'ADOPTION

ANNEXE E : MODÈLES D'ADOPTION

Le FOURNISSEUR est tenu de fournir au CCN des données sur l'adoption après la publication de la PAS et de toute activité connexe de renforcement des capacités à l'aide des modèles suivants. Ces données seront utilisées par le CCN pour rendre compte, à l'interne et à l'externe, de l'adoption et de la diffusion des stratégies de normalisation financées dans le cadre du Programme de normes pour des infrastructures résilientes.

Modèle d'adoption de la PAS

Téléchargement et consultation du site Web à partir d'adresses IP canadiennes

Titre de la PAS	Année civile X		Année civile X	
	Nombre de téléchargements de la PAS en anglais	Nombre de téléchargements de la PAS en français	Nombre de consultations uniques du site Web de la PAS en anglais	Nombre de consultations uniques du site Web de la PAS en français
<i>Titre de la PAS 1</i>				
<i>Titre de la PAS 2</i>				
<i>Etc.</i>				

Téléchargement et consultation du site Web à partir d'adresses IP non canadiennes

Titre de la PAS	Année civile X		Année civile X	
	Nombre de téléchargements de la PAS en anglais	Nombre de téléchargements de la PAS en français	Nombre de consultations uniques du site Web de la PAS en anglais	Nombre de consultations uniques du site Web de la PAS en français
<i>Titre de la PAS</i>				
<i>Titre de la PAS 2</i>				
<i>Etc.</i>				